



Nouvelles de GOPAC

VOLUME 2, NUMÉRO 2/March 2003

MESSAGE DU PRÉSIDENT

John Williams, député, Canada

Dans le dernier numéro des *Nouvelles de la GOPAC*, je souhaitais la bienvenue à de nombreux parlementaires du monde entier à la conférence inaugurale de la GOPAC, tenue à Ottawa (Canada) du 13 au 16 octobre de l'an dernier.

J'ai eu le plaisir de faire connaissance avec plusieurs d'entre vous à la conférence et de constater votre enthousiasme pour la création de la GOPAC. Je vous remercie d'avoir accepté de vous prononcer publiquement contre la corruption et en faveur d'un monde meilleur

pour nos citoyens. Plus de 170 parlementaires d'au-delà de 60 pays se sont à l'unanimité engagés « à faire preuve de leadership dans la lutte contre la corruption [...] à appuyer les efforts des parlements et des parlementaires ».

Depuis, le comité exécutif de la GOPAC, son conseil d'administration et son secrétariat s'emploient à mettre en œuvre les décisions que vous avez prises à la conférence. L'organisation est maintenant légalement constituée au Canada. De plus, la GOPAC est en train d'établir des secteurs d'activités qui mettront les parlementaires à l'avant-plan de la lutte anti-corruption. Voici ces secteurs :

- Initiative contre le blanchiment d'argent
- Codes d'éthique pour les parlementaires
- Réforme du financement électoral

Par ailleurs, les sections régionales et nationales continuent leur phénoménal développement. Au cours des quatre derniers mois, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs parlementaires des diverses sections régionales lors de colloques. Je suis convaincu que nos partenaires régionaux maintiendront leur

rythme d'adhésion et de croissance et continueront d'identifier des collègues parlementaires disposés à travailler ensemble à la promotion de la bonne gouvernance.

Nous ne pouvons rester inactifs, car nous savons que, si les parlementaires ne parviennent pas

À venir

11^e Conférence internationale contre la corruption (IACC), Séoul, Corée, mai 2003

La 11^e Conférence internationale contre la corruption aura lieu du 25 au 28 mai à Séoul, Corée du Sud. L'IACC est une occasion pour les organisations gouvernementales, privées et de la société civile d'engager des discussions franches, ouvertes et constructives, d'apprendre les meilleurs méthodes dans une perspective internationale et de rencontrer tous ceux qui, dans différents secteurs, luttent contre la corruption et construisent de nouvelles coalitions et de nouveaux réseaux. On peut trouver de l'information sur la conférence de l'IACC à l'adresse internet suivante : www.11iacc.org/iacc/index.html

Dans ce numéro	
Message du président	1
Problèmes associés à la lutte contre la corruption dans les pays de l'ex-Union soviétique : l'Ukraine	2
La Tanzanie créera une section nationale	3
Conférence mondiale des parlementaires contre la corruption	4
Nouvelles du secretariat de la GOPAC	5
Félicitations-APNAC-Kenya	5
Un membre de l'APNAC-Kenya victime d'un accident d'avion	6
Le travail de pionnier de la GOPAC : un point de vue russe	6
Le point sur les sections régionales de la GOPAC	7
Contacts Régionaux	8
Contact avec GOPAC	11

à rendre le gouvernement comptable de sa corruption, les droits fondamentaux des citoyens –eau propre, alimentation, santé, éducation, logement – sont bafoués. Il existe de par le monde de nombreux exemples prouvant qu'un Parlement plus efficace peut avoir un formidable impact sur la société.

L'union fait la force. On peut faire taire une voix unique, mais le cri d'une foule s'entendra. Il nous faut continuer de parler de concert au nom de tous les parlementaires qui désirent une société meilleure.

PROBLÈMES ASSOCIÉS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES PAYS DE L'EX-UNION SOVIÉTIQUE : L'UKRAINE

par Volodymyr Stretovych, député ukrainien et président par intérim des Parlementaires
des États nouvellement indépendants contre la corruption (NISIPAC)



Il existe plusieurs causes de corruption dans les pays de l'ex-Union soviétique, y compris ceux qui appartiennent à la région européenne de GOPAC. En ce qui concerne l'Ukraine, ce sont :

1. Héritage du passé (des décennies de mainmise soviétique)

: Il s'agit entre autres de l'absence de transparence et de reddition des comptes dans l'administration, en raison de la fusion entre le pouvoir politique et le pouvoir économique. Il existe en outre un puissant désir d'éviter de se plier aux lois du nouveau marché. Beaucoup de fonctionnaires en place, issus du régime soviétique, refusent ou sont incapables de travailler dans le cadre du nouveau système.

2. **Déclin économique et instabilité politique** : Les fortes baisses du niveau de vie, l'insuffisance de la production et de la productivité des industries et, par conséquent, la médiocrité des salaires dans le secteur public de l'économie et dans les institutions d'État ont entraîné une corruption de plus en plus répandue.

Par suite de l'instabilité politique en Ukraine, tel ou tel fonctionnaire peut devenir le « calife du jour » et céder pendant quelque temps (un mois ou un an) à la tentation de la corruption, pour assurer l'avenir de sa famille.

3. **Absence d'une législation efficace** : Pendant la transition, le système économique a été réformé plus rapidement que le régime juridique. De plus, certains changements institutionnels ont été effectués malgré l'absence de réglementation juridique claire. Ainsi, pendant une certaine période, ce sont des décrets qui

ont remplacé les lois. L'adoption de lois économiques a été stoppée et remplacée par une réglementation prise en fonction des décrets présidentiels.

La mauvaise gouvernance est un legs qui nous est resté de l'époque soviétique. On en constate les dégâts dans les mécanismes étatiques de répartition des ressources, dans la détermination et la fixation des taux applicables aux opérations d'importation et d'exportation, dans la délivrance des permis, etc. Elle se traduit par une tendance des représentants de l'État à étendre leur influence et à le faire d'une façon qui facilite la corruption.

Un autre des problèmes légués par le régime soviétique est celui de l'absence de droit régissant la propriété privée. Aujourd'hui, les Ukrainiens doivent définir les droits qui figureront dans le nouveau code foncier, dont l'entrée en vigueur est annoncée pour 2005. À tous les niveaux, les fonctionnaires cherchent à s'adapter au changement, mais il n'existe aucune base législative qui puisse servir de modèle aux nouvelles lois, ce qui ouvre la porte à la corruption.

Les déficiences de la législation intéressent tous les parlementaires. C'est un problème qui appelle une solution. Pour supprimer les lois inadéquates, on peut par exemple :

- a) Éliminer les textes législatifs qui se contredisent entre eux, voire qui contiennent des contradictions;
- b) Améliorer les lois défectueuses, celles qui contiennent des normes imprécises et d'où il résulte que les règlements et les législations subsidiaires prennent le pas sur les lois elles-mêmes;
- c) Remédier à l'absence de procédures légales concernant la préparation et l'adoption des lois,

en créant une réglementation appropriée à ce sujet.

4. **Inefficacité des institutions de l'État** : Les fonctionnaires ont tendance à mal accepter le changement. Même en cherchant à minimiser la structure administrative, l'État multiplie les formalités. Les rouages administratifs sont de plus en plus lourds et puissants et, par conséquent, moins efficaces. Il existe un lien logique en cette matière : plus la solution d'un problème comporte d'étapes plus il y a de possibilités de corruption.
5. **Faiblesse des organisations de la société civile, d'ou l'écart entre les autorités et la société.**
6. **Manque de maturité des institutions démocratiques.** Le fait que les institutions démocratiques de l'Ukraine n'en soient qu'à leurs balbutiements signifie :
 - a) Imperfection et résidus de la vieille culture politique;
 - b) Absence d'une structure politique dans laquelle les partis soient tenus responsables de leurs représentants;
 - c) Imperfection du droit électoral et présence de circonscriptions à mandat unique, ce qui rend possible le fait d'« acheter » une circonscription.
7. **Séquelles de la dégradation des valeurs morales pendant le régime soviétique** : L'Ukraine commence à peine à se remettre d'une « traversée du désert » de 40 ans, qui a été très dure pour la population. Naturellement, tout le monde aimerait connaître le remède miracle à ses problèmes. Au départ, toutefois, il importe d'en connaître les raisons fondamentales, car il est plus facile de résoudre un problème de dont on connaît la cause.

Nous devons toujours nous rappeler que tout pays se développe selon des paramètres historiques, politiques et sociaux spécifiques. C'est pourquoi chaque pays doit se doter d'une stratégie propre pour lutter contre la corruption. Certes, on peut faire des suggestions, mais il vaut la peine de citer quelques grands axes à prendre en compte :

- La volonté politique;
- Réforme administrative;
- L'appui aux organisations non gouvernementales.



Pour que ces grandes suggestions donnent des résultats, il importe de mener une action coordonnée qui mette en jeu le Parlement, le pouvoir, le pouvoir exécutif, le système judiciaire, les médias, le secteur privé, les organisations internationales et toute autre institution pertinente. Tous ces acteurs doivent intervenir. Car il reste que notre objectif premier est de combattre un mal appelé « corruption ».

LA TANZANIE CRÉERA UNE SECTION NATIONALE

Il y aura création d'une section tanzanienne de l'APNAC à Dar es Salaam, en Tanzanie, au cours d'une réunion qui se tiendra du 18 au 20 février. Grâce à l'aide généreuse du PNUD, des députés de la Tanzanie ont été invités à participer à un atelier sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre la corruption. La présidente intérimaire de l'APNAC-Tanzanie, Mme Zainab Amir Gama,

présentera un plan d'action anti-corruption et demandera l'appui de ses pairs. Musikari Kombo (président, APNAC-Kenya) et Augustine Ruzindana (président, APNAC) présenteront également un exposé. Pour plus de renseignements sur cet atelier et l'APNAC-Tanzanie, prière de communiquer avec Mme Zainab Amir Gama à l'adresse dr_gamaza@hotmail.com.

CONFÉRENCE MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION

Du 13 au 16 octobre 2002, plus de 150 parlementaires, au moins 107 observateurs et des employés parlementaires se sont réunis au Parlement du Canada à Ottawa pour discuter de corruption, de surveillance parlementaire et de gouvernance efficace. Les participants venaient de tous les continents du monde et représentaient toutes les régions géographiques.

Le succès retentissant de la conférence de la GOPAC montre que les parlementaires du monde entier croient qu'il faut faire plus – que les parlementaires doivent faire plus ensemble pour renforcer l'intégrité dans la gouvernance. Leur premier geste a été de créer la GOPAC. Durant la conférence, les participants ont solidifié leurs réseaux personnels, examiné et approuvé la constitution de la GOPAC, élu un conseil d'administration et un comité exécutif, étudié les mesures que les parlementaires pourraient prendre pour lutter contre la corruption et promouvoir l'intégrité et entrepris de créer des sections régionales.

La majorité des délégués se sont déclarés satisfaits de la conférence mondiale. Au dire d'un participant : « La capacité de créer un réseau, de partager, d'apprendre et de chercher un appui est précieuse. L'avenir s'annonce très prometteur. » Nombreux également sont ceux qui se sont dits satisfaits des résultats obtenus. M. Con Sciacca, député d'Australie, a indiqué notamment qu'il envisageait avec un très grand optimisme l'avenir de la GOPAC. Des observateurs représentant des organisations de la société civile, des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux ont également exprimé leur optimisme face à la création de la GOPAC. Frederick Stapenhurst de la Banque mondiale a fait état du grand enthousiasme et du dévouement des participants.



Conseil d'administration de la GOPAC

Le potentiel de la GOPAC demeure solide. Nous félicitons et remercions tous les participants à la conférence mondiale d'avoir su en faire une réussite et nous nous attendons à ce qu'ils répètent cet exploit en 2004.

la déclaration de la Conférence de la GOPAC

- Nous, parlementaires ici assemblés, nous engageons à faire preuve de leadership dans la lutte contre la corruption.
- Pour nous aider à atteindre notre objectif, nous avons créé la GOPAC – l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption.
- La GOPAC prendra la forme d'un réseau mondial axé sur l'action et visant à appuyer les efforts des Parlements et des parlementaires dans leur lutte contre la corruption.
- Nous quittons cette conférence inaugurale pleins d'enthousiasme et déterminés à créer des sections régionales et nationales de la GOPAC pour combattre la corruption sur la ligne de front.
- Déclaration adoptée par les parlementaires à l'occasion de la Conférence inaugurale de la GOPAC à Ottawa, le 16^e jour d'octobre 2002.

Pour un rapport complet de la Conférence mondiale des parlementaires contre la corruption, prière de communiquer avec Meaghan Campbell, campbme@parl.gc.ca ou 613-237-0143, poste 316, ou de visiter le site Web de la GOPAC à l'adresse www.parlcent.ca/gopac.



David Kilgour accueille les délégués de la GOPAC

NOUVELLES DU SECRETARIAT DE LA GOPAC



Depuis la conférence mondiale d'octobre, le Secrétariat de la GOPAC s'attache à en faire une organisation internationale viable. En plus de répondre aux besoins du conseil d'administration et du comité

exécutif de la GOPAC, nous estimons que notre tâche première consiste à répondre aux besoins des membres et à faciliter le réseautage. Le site Web de la GOPAC (www.parlcent.ca/anticorruption/gopac) est le meilleur outil dont nous disposons pour joindre nos membres un peu partout dans le monde et nous cherchons constamment des moyens d'améliorer ce site et les services qui y sont offerts. Outre qu'il nous permet de tenir à jour l'information sur la GOPAC et ses projets, ce site vous renseigne sur d'importants faits nouveaux qui surviennent ailleurs tout en vous offrant l'occasion d'exprimer vos vues sur d'importantes questions liées à l'intégrité dans la gouvernance et de communiquer ensemble. Nous sommes toujours heureux de recevoir vos commentaires et vos observations sur les améliorations à apporter à ce service, et au secrétariat en général.

Comme vous le savez, le comité exécutif de la GOPAC a décidé de mettre l'accent sur six familles de produits

au cours des deux ou trois prochaines années. Nous travaillons avec l'Institut de la Banque mondiale à la mise à jour du guide sur le Parlement et la corruption et nous avons l'intention de mettre sur pied une équipe de membres de la GOPAC pour en revoir l'ébauche d'ici trois mois. Nous travaillons à une proposition sur le blanchiment de l'argent et nous chercherons à réunir une équipe qui dirigera ce projet en collaboration avec M. Roy Cullen du Parlement du Canada. Nous espérons prendre l'initiative de mesures dans certains autres secteurs – surveillance financière, code d'éthique pour les parlementaires, financement des élections et indicateurs du rendement – au cours des quelques prochains mois. Si une de ces familles de produits vous intéresse, veuillez communiquer avec le personnel du Secrétariat de la GOPAC.

Comme toujours, nous comptons sur vos commentaires et votre collaboration. Les coordonnées du Secrétariat de la GOPAC sont les suivantes :

255, rue Albert, Bureau 802
Ottawa (Ontario)
CANADA K1P 6A9
Tél. : 1-613-237-0143, poste 319 ou 322
Fax : 1-613-235-8237
Courriel : campbme@parl.gc.ca

FÉLICITATIONS-APNAC-KENYA

En décembre 2002, le Kenya a tenu des élections fédérales à l'issue desquelles le vétéran de la politique Mwai Kibaki et sa coalition nationale arc-en-ciel ont remporté une majorité parlementaire écrasante. M. Kibaki a indiqué qu'il ferait de la lutte contre la corruption une priorité et il a également promis de s'attaquer au déclin économique du Kenya. M. Kibaki, un économiste fort respecté, a été ministre des Finances et vice-président dans les années 70 et 80. Il a quitté l'Union nationale africaine du Kenya (Kanu) en 1991 et fondé le Parti démocratique. La victoire de M. Kibaki a marqué pour le Kanu la fin d'un règne interrompu pendant près de 40 ans, et la troisième fois aura été la bonne pour M. Kibaki, qui a perdu deux élections dans les années 90.

Les élections ont également représenté une grande victoire pour les membres de l'APNAC-Kenya. En effet, douze des vingt et un membres originels de l'APNAC-Kenya ont été élus au sein du nouveau gouvernement et quatre ont été nommés ministres. Le président de l'APNAC, l'honorable Musikari Kombo, est maintenant ministre adjoint de la Planification et du Développement national, l'honorable Charity Kaluki Ngilu, ministre de la Santé, l'honorable Martha Karua, ministre des Ressources hydrauliques, et l'honorable Kiraitu Murungi, ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles. L'honorable Murungi s'est mis à la tâche sans tarder et a proposé trois nouvelles mesures législatives : le projet de loi sur la

Constitution du Kenya (modification), le projet de loi sur la lutte contre la corruption et les crimes économiques et le projet de loi sur les fonctionnaires. Le Secrétariat de la GOPAC tient à féliciter tous les membres de l'APNAC-Kenya de leur grand exploit et

de leur dévouement inlassable à la cause de la lutte contre la corruption.

Pour plus de renseignement sur l'APNAC-Kenya, prière de communiquer avec Eve Lwembe au Secrétariat de l'APNAC-Kenya à l'adresse apnackenya@yahoo.com.

UN MEMBRE DE L'APNAC-KENYA VICTIME D'UN ACCIDENT D'AVION

Le 24 janvier 2003, un avion transportant un membre de l'APNAC-Kenya, la nouvelle ministre des Ressources hydrauliques, l'honorable Martha Karua, s'est écrasé à Busia, au Kenya. L'avion nolisé qui avait à son bord 10 passagers et deux pilotes s'est écrasé sur

la piste d'atterrissage de Busia tard en soirée. Le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, Ahmed Khalif, et les deux pilotes ont perdu la vie. L'honorable Karua a été blessée, mais elle est sur la voie de la guérison.

LE TRAVAIL DE PIONNIER DE LA GOPAC: UN POINT DE VUE RUSSE

par Valery Galchenko (député russe et président de
Parlementaires pour le contrôle parlementaire)

C'est seulement depuis dix ans que les droits de la personne servent de fondement aux lois russes. La création d'assises législatives visant à assurer la transparence du processus budgétaire n'est pas encore achevée – nous avons encore un sérieux travail à faire.

L'adoption de lois pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent est cependant le signe de progrès remarquables. Les lois les plus efficaces ont été adoptées au cours des trois dernières années, grâce pour une bonne part à l'élection d'un nouveau président, le Président Poutine. La Russie a adopté un certain nombre de lois visant à améliorer la situation dans le domaine financier : par exemple, les lois anticorruption, contre le blanchiment d'argent, contre les revenus illégaux et les lois servant à ratifier la Convention internationale relative au blanchiment d'argent.

La Russie est considérée depuis un bon moment déjà comme un pays où le niveau de corruption est élevé et ce n'est pas sans raison; toutefois, nous constatons maintenant une volonté de résoudre ce problème. La Russie a mis au point des moyens de contrôle financier indépendants comme la chambre comptable de la Fédération de Russie. À la chambre haute du parlement russe, le Conseil de la Fédération, une commission spéciale sur l'interaction avec la chambre comptable a été établie. À la Douma, la chambre basse, ces fonctions sont exercées par le sous-comité du contrôle financier qui a été établi par le Comité du budget et des impôts.

J'aimerais souligner ici que toutes les agences qui exercent un contrôle financier et qui luttent contre la

corruption sont confrontées aux irrégularités et violations post-factum. C'est le cas dans de nombreux pays, en raison, probablement, des traditions et pratiques en cours. C'est la raison pour laquelle nous devrions, en tant que parlementaires, mettre l'accent sur la prévention de la corruption. Ainsi, les mots « contrôle financier » ne risqueraient pas d'être pris comme un signal pour chercher des moyens de consolider de mauvaises pratiques et le vol, mais ils seraient vus comme la description d'une activité visant à changer les conditions en vue d'une redistribution plus efficace des fonds publics dans l'intérêt de tous les citoyens.

Comme la nature même de la corruption ou ses racines sont identiques et ne tiennent aucun compte des frontières géographiques, ce devrait également être le cas des mesures préventives essentielles et pertinentes. Nous devrions unir nos efforts et notre expérience et tirer le maximum des possibilités qu'offre la Conférence mondiale et de celles qui se présenteront au fur et à mesure que GOPAC prendra de l'importance et de l'assurance.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais insister sur le fait que les parlementaires de Russie s'intéressent beaucoup à l'établissement de GOPAC. Nous avons un travail à faire et même s'il est difficile d'être un pionnier, ne dit-on pas « quand on veut, on peut? » Nous avons une occasion unique de changer les choses; maintenant, il nous faut simplement retrousser nos manches et nous mettre au travail.

Europe

Président intérimaire

Giovanni Kessler (député, Italie)

La section européenne se réunira au printemps/à l'été 2003 – probablement à Rome. Au cours de cette conférence inaugurale, la section européenne se choisira un nom, adoptera une constitution, conviendra d'un plan d'activités et élira un comité exécutif, dont un président, un vice-président et un secrétaire/trésorier. La section européenne a déjà communiqué avec différentes ONG implantées en Europe pour discuter des liens qu'elle pourrait établir avec elles.

Parlementaires des Nouveaux États indépendants contre la corruption

Président

Volodymyr M. Stretovych (député, Ukraine)

La NISPAC est composée de députés de l'Ukraine, de la Moldova, de la Biélorussie, de la Géorgie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Ils tiendront une assemblée inaugurale les 21 et 22 février 2003 au cours de laquelle ils mettront la dernière main à un plan d'activités et se pencheront sur une constitution. La NISPAC se propose d'élire un conseil d'administration et de désigner un secrétariat approprié.

Section sous-régionale des pays du Caucase (sous-section de la NISPAC)

Président intérimaire

Londa Esadze (députée, Géorgie)

Les pays du Caucase, qui forment une sous-section de la section régionale de la NISPAC, ont entrepris des négociations préliminaires à l'égard d'un certain nombre de questions, dont la coordination et l'information, l'élaboration d'une politique et d'une loi nationales anti-corruption; l'harmonisation des lois nationales anti-corruption avec les normes internationales; et la réduction de l'indice de corruption chez les pays membres. Les membres du conseil d'administration et du comité directeur intérimaire seront choisis à la réunion de la NISPAC en Ukraine.

CanPAC

Président intérimaire

John Williams (député, Canada)

Le comité directeur intérimaire de la section canadienne s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de la constitution de la section. Le dialogue se poursuit avec les députés intéressés du Canada, et des plans sont en cours pour recruter des députés américains.

La section nationale de la CanPAC tiendra une assemblée générale le 25 février 2003 au cours de laquelle elle sera inaugurée officiellement et adoptera sa constitution. Le comité exécutif sera élu officiellement et les membres discuteront des futures activités de la section.

Parlementaires d'Amérique latine contre la corruption/Capitulo Regional de Parlamentarios Latinoamericanos contra la Corrupción

Président

Juan Adolfo Singer (député, Uruguay)

La section régionale de la LAPAC (PLACC) a été inaugurée à Sao Paulo, au Brésil, en septembre 2002. Plus de 25 parlementaires latino-américains de 10 pays ont convenu de la création de la section latino-américaine. Le sénateur Juan Adolfo Singer de l'Uruguay et Norma Calero, du Parlement latino-américain, ont été élus présidents.

La première réunion de la LAPAC a eu lieu à Sao Paulo le 6 novembre 2002. Les participants ont convenu de tenir une réunion supplémentaire pour approuver la constitution, les règles et les règlements en juin 2003.

Caraïbes (anglophones)

Présidente intérimaire

Mary K. King

La section des Caraïbes s'est employée à informer et à recruter les députés des Caraïbes anglophones. Une

LE POINT SUR LES SECTIONS RÉGIONALES DE LA GOPAC

réunion régionale est prévue pour la fin de mars ou le début d'avril.

APNAC

APNAC - Kenya

Président

Musikari Kombo (député, Kenya)

Comme nous l'avons signalé dans le bulletin, les membres de l'APNAC-Kenya ont été élus au sein du nouveau gouvernement du Kenya. En plus de gérer un horaire chargé durant et après les élections, les membres de l'APNAC-Kenya ont fait la promotion de la mission de leur section nationale. L'honorable Musikari Kombo a été invité en Tanzanie pour la création d'une section tanzanienne et à la Commission de lutte contre la corruption de la Zambie pour discuter du rôle et des objectifs de la GOPAC et de l'APNAC. L'APNAC-Kenya entend continuer à tenir des ateliers/forums pour discuter de la loi anti-corruption qui a été déposée devant le Parlement du Kenya.

NEAPAC

Président intérimaire

Kim Yong Hwan (député, Corée)

La section de l'Asie du Nord-Est prévoit de tenir une séance inaugurale à la réunion de l'IACC à Séoul en mai 2003. Elle inclura des députés de la Corée, de la Chine, de la Mongolie et du Japon.

Forum des parlementaires contre la corruption (PFAC) (Corée)

Président

Kim Yong Hwan (député, Corée)

Depuis novembre 2002, 27 députés de la Corée se sont réunis pour créer la section coréenne, le Forum des parlementaires contre la corruption. Kim Yong Hwan a été élu président. M. Kim tiendra un séminaire à la 11^e assemblée de l'IACC sur les activités des parlementaires contre la corruption, à Séoul, en mars en vue de faciliter les activités de la section coréenne.

CONTACTS RÉGIONAUX

Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC)

Jennifer Kukunda
APNAC Secretariat
Parliament of Uganda
Parliamentary Building
P.O. Box 7178
Kampala
Uganda
Tél. : 256-7740-3368
Fax : 256-235461
Courriel : apnacsec@parliament.go.ug

APNAC Kenya

Président

Musikari Kombo, député

P.O. 41842
Parliament of Kenya

Nairobi, Kenya
Tél. : 254-2-221 291 /
072-52- 3472
Fax : 254-2-336589
Courriel : apnackenya@yahoo.com

APNAC Malawi

Président intérimaire

Louis Chimango, député

Box 1104
Lilongwe, Malawi
Tél. : 265-08-825-970
Fax : 265-01-761-496
Courriel : jurist@malawi.net

APNAC Tanzanie

Président intérimaire

Dr. Zainab Amir Gama, député

CONTACTS RÉGIONAUX

P.O. Box 34-0434
Kibaha
Tanzania
Tél. : 255-0744-370-574
Courriel : dr_gamaza@hotmail.com

North East Asia Parliamentarians Against Corruption (NEAPAC)

Président intérimaire

Kim Yong Hwan, député
National Assembly
1, Yoido-dong
Youngdungpo-ko
Seoul, 150-701
South Korea
Tél. : 82-2-784-4172
Fax : 82-2-788-3220
Courriel : yhkim@yhkim21.or.kr

Parliamentarian's Forum Against Corruption (Korea)

Président

Kim Yong Hwan, député

Renseignements

Dr. Suh Kyu Sok
Courriel : sksuki@hanmail.net

National Assembly
1, Yoido-dong
Youngdungpo-ko
Seoul, 150-701
South Korea
Tél. : 82-2-784-4172
Fax : 82-2-788-3220
Courriel : yhkim@yhkim21.or.kr

Southeast Asia Parliamentarians Against Corruption (SEAPAC)

Son Chhay, député
SEAPAC Co-ordinator
Member of Parliament
National Assembly Building
Phnom Penh

Cambodia
Tél./Fax : 855-2321-3913
Tél. cell. : 855-12-858857
Courriel : sonchhay@forum.org.kh

South Asian Parliamentarians Against Corruption (SAPAC)

Président intérimaire

Mohammed Abu Hena, député
Concord Tower, Apt. 1001
113, Kazi Nazrul Islam Avenue
Dhaka
Bangladesh
Tél. : 880-2-933-4330
Fax : 880-2-933-4747
Courriel : Henafarisha@yahoo.com

Parlementaires canadiens contre la corruption (PCCC)

Président intérimaire

John G. Williams, député

Renseignements
Athena Elton
Immeuble de la Justice
Pièce 510
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Canada
Tél. : 613-996-4722
Fax : 613-995-8880
Courriel : willij0@parl.gc.ca

Union européenne

Président intérimaire

Giovanni Kessler, député
Palazza Marini
Piza S. Claudio, 166
00186
Roma Italy
Tél. : 39-0667-609-8663

CONTACTS RÉGIONAUX

Fax : 39-066-760-8924
Courriel : g.kessler@tin.it

Newly Independent States Parliamentarians Against Corruption (NISPAC)

Président intérimaire

Volodymyr Stretovych, député

Verkhovna Rada Ukrainy
M. Grushevskogo str., 5
01008 KIEV
Ukraine
Tél. : (38044) 255-40-26
Courriel : stretovych@rada.gov.ua

Caucuses

Président intérimaire

Londa Esadze, député

8, Rustaveli Ave.
380017-Tbilisi
Georgia
Tél. : (995 32) 23 28 95
Fax : (995 32) 92 22 24
Courriel : londaesadze@hotmail.com

Parliamentarians for Parliamentary Control (Russia)

Président

Valery Galchenko

1, Okhotny ryad Str.,
Moscow
103265
Russia
Tél./Fax : 7-095-292-91-65
Courriel : galchenko@duma.gov.ru

Latin American Parliamentarians Against Corruption (LAPAC)

Président

Juan Adolfo Singer, député

Secrétariat:

Norma Calero

Av Auro soares de Moura Andrade, 564
cep 01154-060
Sao Paulo
Brasil
Tél. : 55-11-3824-6137
Fax : 55-11-3824-0621
Courriel : norma@parlatino.org.br

Caribbean Parliamentarians Against Corruption (anglophone)

Président intérimaire

Mary K. King, député

C/o Mary King and Associates Ltd.
Crn Deane and Warner Sts.
St. Augustine
Trinidad and Tobago, West Indies
Tél. :868-662-9535
Fax : 868-663-4252
Courriel : maryking@tstt.net.tt

Caribbean Parliamentarians Against Corruption (francophone)

Président intérimaire

Immacula Bazile, député

Palais Législatif
Cité de l'Exposition (Bicentenaire)
Port-au-Prince, Haiti
Tél. : 509-44-91 ou 509-222-8512 ou 223-0442
Courriel : immaculabazile@haitiparlement.org

Monde arabe

Président intérimaire

Abdullah Mohamed Al Nibari, député

National Assembly
P.O. Box 716
13008 Safat, Kuwait
Tél. : 965-243-9334
Fax : 965-254-0870

CONTACT AVEC GOPAC

Président intérimaire de GOPAC

John G. Williams, député
Immeuble de la Justice, bureau 510
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0A6
Courriel : willij0@parl.gc.ca



Secrétariat provisoire de GOPAC

Le Centre parlementaire
255, rue Albert, bureau 802
Ottawa (Ontario), Canada
K1P 6A9
Courriel : parlcent@parl.gc.ca
Site Web : www.parlcent.ca



*Parliamentary Centre
Le Centre parlementaire*